

Objet : Complément à la circulaire n° 705 du 5 décembre 2003 relative à l'engagement à titre définitif, au changement d'affectation et à la mutation.

Réseaux : Enseignement subventionné.

Niveaux et services : Enseignement maternel et primaire ordinaire et spécial subventionné.

- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles libres d'enseignement fondamental ordinaire et spécial subventionnées par la Communauté française.
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental ordinaire et spécial subventionné par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux syndicats du personnel enseignant.
- Aux associations de parents ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs.

Autorités : Directeur général

Signataire : Alain BERGER

Gestionnaire : Service général de Gestion des Personnels de l'Enseignement subventionné

Personne-ressource : Philippe TRUYE, bureau 1^E159, Espace 27 septembre
44 Bld Léopold II, 1080 Bruxelles / Tél. 02/413.25.97

Référence facultative : DGPES/DGA/SM/Ph.T/sdd/111203

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : texte : p. 1

- annexes :

Téléphone pour duplicata : 02/413.25.97

Mots-clés :

Complémentairement à la circulaire n° 705 du 5 décembre 2003 relative à l'engagement à titre définitif, au changement d'affectation et à la mutation, je vous informe que **les procès-verbaux doivent être envoyés en 3 exemplaires à l'Administration.**

Après contrôle des dossiers, 2 exemplaires des procès-verbaux seront renvoyés auprès du pouvoir organisateur concerné.

Le Directeur général,

Alain BERGER